Trente-huitième Année — N° 139 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 19 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cᵉ, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 18 MAI 1893.

L'ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES

Peut-être quelques-uns parmi nos lecteurs se demanderont-ils pourquoi nous nous attardons à tous ces préliminaires au lieu d'aller droit au but et de dire : voici une méthode nouvelle pour apprendre les langues, et voilà la manière de s'en servir

La réponse est facile. C'est que nous ne voulons pas que l'on puisse confondre cette méthode avec toutes celles qui ont paru depuis un certain nombre d'années. C'est que cette méthode ne ressemble à aucune autre. Nous ne voulons pas que l'on puisse croire qu'il a suffi à M. Gouin de tremper sa plume dans l'encre et de la laisser courir sur le papier, en écrivant à la queue leu leu toutes les billevesées qui peuvent germer dans une cervelle humaine : « Avez-vous un soulier ? — Non j'ai le rasoir du garçon de l'Anglais. — Avez-vous un chapeau ? — Non j'ai l'habit du boulanger.

Nous avons voulu faire assister nos lecteurs aux expériences et aux recherches de l'auteur; mettre sous leurs yeux les raisonnements d'où il a déduit les principes sur lesquels il a assis sa méthode; leur permettant ainsi de juger par eux-mêmes s'il est ou non dans la bonne voie.

Notre apologie ainsi présentée, nous fermons cette parenthèse un peu longue et nous retournons à M. Gouin que nous avons laissé au moment où il va formuler son système au moyen des éléments que l'observation a déjà mis sous sa main.

Il avait tous les principes d'un système, avons-nous dit, mais pas encore le système lui-même. Que lui manquait-il ? Une simple génération. Elle se fit presque instantanément.

L'auteur, auquel, autant que possible, nous laisserons la parole, se dit : « Le procédé dont l'enfant a usé pour exprimer et traduire sa perception puis sa conception du moulin, ce même procédé a été employé pour exprimer, par exemple : — tout ce qu'il sait du faucheur et de la fenaison ; — tout ce qu'il sait du moissonneur et de la moisson ; tout ce qu'il sait du bûcheron, — du tisserand, — du forgeron — tout ce qu'il sait du chien, du mouton, du cheval, de la vache ; tout ce qu'il sait de l'oiseau ; — tout ce qu'il sait de l'insecte ; — tout ce qu'il sait de la plante ; — tout ce qu'il sait de la puissance et du jeu des éléments ; — tout ce qu'il sait de l'homme lui-même, depuis le bébé jusqu'au vieillard. »

C'est alors que, pour la première fois, l'auteur découvre qu' « apprendre une langue, c'est traduire, dans cette langue, notre propre individualité ». Aussi, pour lui, apprendre l'allemand, c'était reconstituer, en allemand sa propre individualité, c'est-à-dire revivre en allemand sa vie tout entière.

Ce travail lui parut d'abord immense, car il y a là « une multitude de chapitres analogues à l'épisode du moulin ».

Cependant, le travail se simplifia tout à coup devant cette considération que « chaque perception représentait, comme celle du moulin, non pas un fait unique, mais un groupe plus ou moins considérable de faits », faits qui peuvent approximativement « se ramener à une cinquantaine ».

C'était donc un livre d'une cinquantaine de chapitres qu'il lui fallait composer, comme l'enfant avait composé celui du moulin.

« L'effort sait ou ne sait pas;
Il prononce bien ou il prononce mal;
Il construit bien sa phrase ou il la construit mal;
Il va trop vite ou trop lentement;
Il éprouve de la difficulté ou n'en éprouve pas; etc., etc.

« En un mot tout l'arsenal des principes et maximes pédagogiques peut être utilisé. Chaque précepte fournit au maître un motif naturel autour duquel il peut grouper, à son gré, un nombre illimité de phrases relatives. »

Et l'auteur alors conçoit le procédé méthodique de conversation et trace le plan d'organisation qui, au moyen des phrases relatives, doit livrer à l'élève cette portion de la langue traduisant le jeu des facultés de l'esprit.

Cette fois le professeur a en mains son système, au moins dans ses grandes lignes. Désireux de le mettre à l'essai, il repart pour Berlin.

« J'habitais et je vivais, dit il, dans une excellente petite famille d'origine Saxonne. A ma requête les enfants furent livrés à ma discrétion.

« Leur plus grand désir était d'ailleurs d'apprendre le français. Il y eut donc entre nous échange de services ; Nous nous établîmes autour d'une table et nous commençâmes l'étude des séries telles que je les avaient conçues à propos de l'épisode du moulin . »

« Dès le second jour je sentis que j'étais sur le vrai chemin ; non seulement le travail était facile à l'égal d'un jeu ; mais ce que nous assimilions dans une heure était prodigieux... »

» Au bout d'une semaine, je perçai les conversations ordinaires. Ma langue spontanément se délia, et, comme l'enfant, spontanément je parlai.... et mes locutions perdirent tout-à-coup la triste vertu de faire rire les gens. Bref, au bout de deux mois je rêvais en allemand. »

« Quinze jours après, dans une joute philosophique à l'Université, je prenais la parole en allemand . .

«Après un long et vif débat (en allemand s'entend), l'étudiant français était proclamé vainqueur. Je savais l'allemand.»

Que si quelqu'un pensait que son long travail antérieur n'avait pas laissé de lui être fort utile, l'auteur tient à le détromper. « J'avais, dit-il, un double travail à exécuter : d'abord oublier, ensuite rapprendre, et le dernier n'était ni le plus difficile ni le plus pénible des deux. »

« D'ailleurs mes jeunes amis, qui n'avaient subi le supplice ni de la grammaire ni du dictionnaire, au bout de trois mois rêvaient en français anssi aisément que leur maître rêvait en allemand. »

LUBIN DELAFOREST.

LE GÉNÉRAL DODDS A PARIS

Le général Dodds et la Russie

Paris, 17 mai. — Les invités au dîner offert hier au ministère de la Marine, ont remarqué avec quel empressement M. de Giers, conseiller de l'ambassade de Russie, s'est entretenu avec le général Dodds qui, pour la première fois, était revêtu d'un brillant uniforme de général de brigade.

C'est un point particulier, qui n'a pas échappé aux nombreux membres du corps diplomatique qui assistaient à ce dîner.

Pendant cet entretien, M. de Giers a annoncé au général sa nomination de grand-croix d'un ordre de Russie.

Le général Dodds et la politique

Paris, 17 mai. — Un rédacteur du *Temps* a eu une conversation avec M. Gerville-Réache au sujet du général Dodds, en voici la partie saillante :

« — Pense-t-il retourner au Dahomey, pour présider lui-même à l'organisation administrative du pays qu'il a conquis ?

» — Le général Dodds est une nature peu expansive ; il est d'une discrétion absolue en tout ce qui touche à ses rapports avec le gouvernement. Je ne lui ai pas posé cette question à laquelle j'avais, en effet, pensé. parce qu'il aurait pas répondu. Il ne m'a dit que ce qu'il a bien voulu me dire, et il ne m'a pas appris grand'chose que nous ne connaissions déjà par les journaux. Le général Dodds est un soldat dans la belle, simple et rigoureuse acception du mot. Il n'est pas un homme politique, m'a-t il confié, ne veut pas l'être et ne le sera jamais.

» Il est extraordinairement étonné des discussions que son retour a fait éclore dans la presse : « J'ait fait mon devoir, ainsi que chacun l'aurait fait. Pourquoi cela me vaut-il l'exaltation des uns et l'injustice des autres ? Je ne comprends pas ce qui se passe autour de moi et à cause de moi. Je reste étranger à toutes ces querelles: je ne connais — ce sont ses propres expressions — que mon sabre et mon fusil et je les mettrai le plus longtemps que je pourrai au service de mon pays. » Et cela a été dit simplement avec une sincérité et un abandon du cœur, que le plus habile diplomate ne saurait imiter.

Un cadeau mystérieux au général Dodds

Paris, 17 mai. — Le général Dodds sera, dit-on, reçu vendredi par le président de la République. Il compte partir lundi prochain pour Toulon.

Le général a reçu hier soir un grand tableau représentant une amazone du Dahomey. D'où vient ce tableau ?

On l'ignore encore. Le commissionnaire qui l'a apporté à l'hôtel du Danube a dit simplement que ce tableau était envoyé au général Dodds du café de Malte.

La peur du général

Paris, 17 mai. — La peur continue à hanter le cerveau de nos gouvernants.

De toutes les fêtes que les journaux officieux annonçaient à propos du général Dodds, il n'en est aucune à laquelle on ait donné suite.

Le compte-rendu donné par une agence officieuse du dîner qui a eu lieu ce soir au ministère de la guerre est encore plus suggestif que celui publié hier par la même agence à la suite du dîner offert par l'amiral Rieunier.

On y cite le général Dodds à la suite des ministres, des généraux Borius et Février, de M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, du vice-amiral Gervais, des députés Mézières et Cochery et, chose plus extraordinaire encore, du préfet de police M. Lozé .

C'est un véritable parti-pris, un ostracisme officiel dirigé contre le vainqueur de Béhanzin.

Cette attitude excite dans certains cercles, les sourires, et dans les milieux ouvriers, une véritable indignation.

UN KRACH

LE « COMPTOIR DES FONDS NATIONAUX »

Paris, 17 mai. — Il y a quelques années, M. Lucien Cahn avait fondé, 92, rue de Richelieu, une maison de banque qui avait été transformée depuis 2 ans environ, en société anonyme sous le nom de « Comptoir des fonds nationaux ».

M. Lucien Cahn, fondateur de la maison, fut nommé président au conseil d'administration, mais il y a quelque temps dans sa démission, tout en conservant ses fonctions d'administrateur. Mécontent de plusieurs opérations du comptoir, il donna même sa démission d'administrateur samedi dernier et se retira définitivement.

On suppose que les motifs du départ de M. Cahn, étaient le rachat par le comptoir d'une grande partie de ses titres.

Le Comptoir possédait un journal intitulé *les Annales de la Bourse* que commanditaient la société du canal de Toulouse, la société des Jumelles de théâtre, celle des Châlets de commodité dans les départements et enfin les grands établissements de Seine-et-Oise, la distillerie de Meulan, au sujet de laquelle une campagne de presse avait lieu en ce moment même dans les journaux financiers

La maison se proposait de faire prochainement l'émission des titres d'un tramway du Château-d'Eau à Romainville.

Lundi, les administrateurs du Comptoir apprirent que 3 d'entre eux, M. Adolphe Nahmias, Laffargue et Bernard Gresser avaient pris la fuite, emportant une somme évaluée jusqu'ici à 1 million 100,000 fr.

Cette somme avait été retirée l'avant-veille dans plusieurs grands établissements de crédit où elle était en dépôt.

La situation du Comptoir n'est pas connue à l'heure présente.

Une réunion du conseil d'administration aura lieu cette après-midi ou demain matin, et les administrateurs aviseront aux mesures à prendre.

M. Lucien Cahn n'est pas en fuite; il adresse aux journaux du soir une lettre dans laquelle il déclare rester à Paris pour sauvegarder les intérêts des actionnaires.

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 17 mai. — La fameuse loi sur les cadres est toujours sur le chantier devant la commission de l'armée.

Nous avons fait connaître à plusieurs reprises les modifications apportées à divers points du projet élaboré par M. de Freycinet. Son successeur défend mollement son œuvre.

Aujourd'hui, il a accepté deux amendements de MM. de Mahy et de Montfort. Le premier permet de maintenir dans la 1re section du cadre d'état-major général, les généraux sans limite d'âge, alors que le projet fixait cette limite à 70 ans. Le second donne au président de la République la faculté de régler par décret le nombre, l'organisation et la nature des formations de réserve, faculté que M. de Freycinet attribuait inconstitutionnellement au ministre de la guerre.

La commission a adopté ensuite la proposition de M. de Mahy, sur l'application aux contingents coloniaux, des dépositions de la loi sur le recrutement. M. Berger, a été chargé de demander la mise à l'ordre du jour du projet étendant les dispenses de service prévues par la loi militaire aux élèves des écoles centrales des mines de Saint-Etienne, etc.

M. Villeu, rapporteur, a été chargé de demander le même bénéfice pour le projet relatif aux retraites proportionnelles.

LES OPÉRATIONS A TERME

SUR LAINES PEIGNÉES

et les industriels allemands

On n'a pas oublié l'émotion qui a été produite en Allemagne par la création du marché à terme de Leipzig : on appelait sur la nouvelle institution toutes les foudres gouvernementales. Malgré cette opposition, malgré les protestations qui surgissent d'une façon presque périodique, le terme continue à fonctionner. Voici encore une nouvelle campagne menée par les adversaires de l'institution.

Une maison de Berlin, MM. H. Cossmann et fils, vient de lancer une circulaire appelant les industriels à se coaliser contre le marché à terme.

Nous y lisons le passage suivant :

« Un petit nombre seulement de partisans de ce genre d'opérations continue à ne pas vouloir admettre leur but et leur caractère purement spéculatif. Il est reconnu et admis aujourd'hui que ces affaires ont entraîné dans l'industrie de nouveaux éléments, par exemple les capitaux qui servent aux reports. Nous sommes cependant d'avis, en dépit du principe de la liberté pleine et entière qui doit être laissé à chacun d'agir comme il l'entend, qu'en considération du tort considérable causé tant au commerce qu'à l'industrie par le marché à terme en peignés, cet article devrait être écarté complètement de la spéculation pure et brutale qui est aujourd'hui le fond du marché à terme.

» Tous les intéressés doivent s'unir pour tâcher d'extirper du marché à terme et des spéculations de Bourse les opérations en peignés. Déjà des efforts sont faits dans ce but par de nombreux industriels. A ces efforts doit cependant encore se joindre l'action de tous ceux qui sont intéressés au commerce de la laine et du peigné et de leurs produits, et de tous les industriels travaillant la laine. Des mesures énergiques appuyées par tous ces intérêts doivent être prises pour arriver à annihiler le tort immense causé par le marché à terme.

» Nous sommes certains de ce que le nombre de ceux qui partagent notre manière de voir est considérable; mais cette conviction ne produira d'effet et n'aura d'influence que quand les efforts, en vue de la suppression du marché, se concentreront et pourront se produire en commun.

» Nous prions, en conséquence, tous ceux qui sont en principe d'accord avec nous sur ce point qu'il faut supprimer le marché à terme pour les peignés, de bien vouloir nous en informer. Nous espérons recevoir de très nombreuses adhésions et sommes persuadés de ce que les mesures que nous prendrons en commun, sauront atteindre le but que nous avons en vue. »

Nous avons désiré connaître l'opinion des hommes du métier qui suivent régulièrement les opérations du terme et qui sont bien placés pour en apprécier les avantages et les inconvénients.

Voici ce que nous a répondu l'une de ces personnes, à qui nous communiquions la circulaire de MM. H. Cossmann et fils :

» Je ne crois pas que la propagande de MM. Cossmann fasse des prosélytes dans notre pays où l'on voit plus large et surtout plus juste.

» Le terme est le corollaire naturel et nécessaire de l'importation directe pour les négociants en laines. Il a évidemment son revers de médaille comme toutes les institutions humaines, c'est la spéculation, mais je suis convaincu qu'il est plus utile que nuisible.

» On ne doit pas oublier, en effet, que le terme peut être employé comme garantie :

» 1° Par l'importateur qui autrefois devait s'engager pour des sommes considérables, et ne pouvait lutter contre les événements, par suite de l'impossibilité matérielle de réaliser une marchandise en cours de route. Aujourd'hui, il a une base, et il peut vendre pour prendre son bénéfice, ou l'imiter sa perte en cas de baisse;

» 2° Garantie aussi pour l'industriel de fortune moyenne qui veut se réserver sur des mois éloignés les quantités nécessaires à ses engagements en filés ou en tissus. Assurant ainsi son alimentation régulière, et son bénéfice industriel.

» Je dois reconnaître cependant que les filateurs allemands sont dans de moins bonnes conditions que nous, pour profiter du terme. L'industrie du peignage à façon implantée en Allemagne depuis quelques années seulement, s'est montée trop grandement et ne pourrait être alimentée qu'une trop faible partie de l'année.

» Pour s'assurer un travail constant, les peigneurs allemands font du forfait, et deviennent par le fait concurrents de leurs clients, car pour vendre leurs peignés ils vendent à terme et leurs livraisons font souvent fléchir les cours, ce qui suscite des ennuis aux filateurs pour leurs livraisons de filés. Mais le mal vient surtout de ce que les experts ne respectent pas assez leur typu, et que le marché à terme allemand, est souvent encombré de peignés inférieurs au type, inemployables pour les besoins auxquels on les destinait et que l'acheteur regrette forcément sur le marché faute d'emploi; de là, dépression des cours et mécontentement général.

» Il est à remarquer que les récriminations des filateurs allemands se produisent chaque fois qu'il y a pléthose de peignés. Dans tous les cas, que l'on supprime le terme en Allemagne, les peigneurs allemands viendront nous faire des opérations de garantie, car ceux qui ont usé du terme dans ce sens, en useront toujours.

» Loin de supprimer le terme, Anvers revient au contraire à l'idée de l'implanter pour la laine brute comme en le fait au Hâvre.

» La laine n'est pas un article qui puisse tenter les spéculateurs de fonds ; la production en est trop limitée, elle n'intéresse que ceux qui sont du métier, et le terme peigné a été jusqu'ici un régulateur plutôt qu'un gêneur. Quand le peigné vaut 5 francs au terme, le fabricant a beau se plaindre que les affaires sont mauvaises, on lui répond : « Je regrette que vous ne puissiez dépasser à fr. 80, je vendrai au terme ! » Et le fabricant, de son côté, sait bien arrêter l'élan des haussiers en leur disant: « Faites telle hausse que vous voudrez, je m'en moque, je me suis assuré mes quantités au terme ».

» Morale : Si le terme n'existait pas, il faudrait l'établir au plus tôt ».

Nous ne voulons pas prendre parti dans le débat, mais cette question du terme sur laines peignées est si souvent discutée, que nous croyons devoir soumettre avec impartialité les arguments des partisans comme ceux des adversaires de l'institution.

LES ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Paris, 17 mai. — M. Athalin, juge chargé de l'instruction de l'affaire des anarchistes, procédera cette après-midi à l'interrogatoire des individus arrêtés hier.

On a acquis la certitude que cette bande comprenait en outre parmi ses membres deux autres individus anarchistes et voleurs aussi, qui avaient été précédemment arrêtés. Le premier est un nommé Raymond-Louis-Etienne Boutte, âgé de 25 ans, né à Braisme (Aisne), très connu comme anarchiste militant.

Il avait été appréhendé une nuit, il y a trois semaines, par les gendarmes, sur le pont d'Asnières ; il venait de dévaliser une villa et était porteur de différents objets volés ; il était en compagnie d'un complice qui fut découvert et arrêté quelques jours après. Ce complice était un nommé Jean Blanc, âgé de 25 ans, né à Saint-Denis.

Boutte et Blanc, qui ont subi l'un et l'autre plusieurs condamnations pour vol et vagabondage, sont au dépôt depuis. L'enquête faite sur leur compte, a établi qu'ils étaient en relations avec Vinchon et sa bande qui doit compter encore d'autres acolytes.

Ajoutons que dans le panier où étaient cachées les bombes, on a trouvé le livret militaire du Boutte dont nous parlons plus haut, ce qui paraît établir suffisamment sa complicité.

Au laboratoire municipal, M. Girard continue l'examen des bombes trouvées hier. Les poudres entrant dans leur composition sont bien des poudres chloratées de divers mélanges.

Quant aux acides renfermés dans les fioles, on ne peut pas encore en déterminer exactement la nature. Il faut pour cela une analyse chimique des plus minutieuses.

M. Girard recherche principalement s'il ne s'y trouve pas de la panclastite dont les anarchistes auraient voulu expérimenter les effets.

La différence de composition des trois bombes chargées indique bien que les anarchistes en étaient à une période d'essais et de recherches.

Ils avaient même fait, ils y a quelques jours, plusieurs expériences dans une île de la banlieue et ce sont ces expériences, au courant desquelles la préfecture de police avait été mise par des indicateurs, qui ont déterminé les arrestations d'hier.

On va procéder à des constatations au sujet du résultat obtenu dans ces essais par les anarchistes.

On sait déjà que trois boîtes ont été expérimentées, deux ont éclaté et produit des effets terribles, ceux qu'on attendait ; la troisième a amené un raté.

Les anarchistes expliquent ce résultat négatif pour une cause accidentelle : un des tubes mal bouché qui se serait vidé avant l'expérience.

Les inculpés interrogés ont tous adopté un système de dénégation absolue. Tous déclarent ignorer la provenance des engins trouvés chez Vinchon.

Les inculpés seront envoyés ce soir à Mazas.

M. Girard a terminé l'analyse des ingrédients des bombes. La poudre est un composé de souffre de charbon et de chlorate de potasse. Quant aux liquides, ce sont de l'acide acétique concentré et de l'acide nitrique fumant.

Le commissaire de police de Levallois s'est encore présenté au domicile de Marchand, arrêté hier, pour y faire de nouvelles perquisitions.

Le magistrat a rencontré là une résistance extraordinaire. Il avait heureusement disposé dans les environs des sergents de ville qui, sur son signal, sont venus lui prêter main forte.

La porte du domicile de Marchand a été enfoncée. Les agents se sont alors précipités sur les individus qui se défendaient à coups de poings et à coups de bâton.

Il a fallu les ligoter pour les emmener au poste.

DÉCOUVERTE DE DYNAMITE

Paris, 17 mai. — Le commissaire de police d'Aubervilliers a prévenu ce matin qu'on avait trouvé hier soir, dans un vieux coffre-fort abandonné, à l'usine à pétrole Schneider, vingt cartouches de dynamite.

Une enquête a été commencée aussitôt afin de déterminer par qui ce dépôt a été placé là.

Les propriétaires de l'usine déclarent n'avoir pas ouvert le coffre-fort depuis au moins quatre ans.

Était-ce un attentat en préparation ou une simple cachette d'anarchistes ?

L'instruction commencée nous le dira sans doute, mais il serait curieux de savoir si cette découverte de dynamite se rattache par quelques points à la capture d'hier.

Paris, 17 mai. — Voici les renseignements que nous avons pris à Aubervilliers sur la découverte de cartouches de dynamite.

Cette découverte n'intéresse pas, comme on pouvait le croire d'abord, les anarchistes. Une société de forges, après de mauvaises affaires, avait dû liquider. Un brocanteur, dans la vente de l'immeuble et des objets qu'il renfermait, acheta en bloc toute la ferraille. Un coffre-fort y était compris, il était fermé et la clef en était perdue.

On lui fit observer qu'il contenait un certain nombre de cartouches de dynamite: il tint le fait pour une plaisanterie. Dernièrement le brocanteur revendait le coffre-fort, resté toujours fermé, à M. Schneider, directeur de la raffinerie de pétrole installée à proximité de l'ancienne société des forges.

M. Schneider a fait ouvrir le coffre-fort et y a trouvé en effet les cartouches qu'on utilisait jadis à la société des forges.

Elles proviennent de la société de dynamite et sont controlées et marquées sur l'enveloppe des signes conventionnels. Elles portent, en outre, en lettres rouges, la mention « engins explosifs ».

Dans les Couloirs

A LA CHAMBRE

Poursuites contre M. Baudin

Paris, 17 mai. — Ainsi que nous l'indiquions hier, la commission, en se réunissant à 3 heures, a nommé comme président M. Royer (de l'Aube).

Le garde des sceaux a été aussitôt introduit. Il a expliqué assez longuement que M. Baudin s'était rendu coupable des délits énoncés dans la demande de poursuites, et prévus dans les articles visés du code pénal.

M. Guérin a dit ensuite, au sujet du flagrant délit, qu'on avait coutume, lorsque la personne arrêtée n'avait pas d'antécédents judiciaires, ou que, domiciliée à Braisme (Aisne), on avait des renseignements sur sa moralité, de la relâcher aussitôt. C'est ce qu'on a fait pour M. Baudin, mais ce relax a pour effet, d'après la jurisprudence de la cour de cassation, de suspendre le flagrant délit. Il devenait donc naturel de saisir la Chambre de la demande de poursuites, d'abord parce que M. Baudin avait eu l'occasion d'expliquer les faits à sa façon devant ses collègues, et ensuite parce que des précédents existent, d'après lesquels la Chambre a suspendu toute poursuite, même en cas de flagrant délit.

Cette assez longue dissertation, dans la bouche d'un ministre de la justice, n'avait pour but que de convaincre les députés qui reprochent au gouvernement de n'avoir pas eu le cœur d'exercer des poursuites lui-même et de vouloir en rejeter la responsabilité sur la Chambre.

Plusieurs membres, MM. Labussière, Barthou et Mathé, ont ensuite interrogé le ministre sur l'enquête faite. M. Guérin répond que cette enquête a duré jusqu'au 4 mai et que, conduite par le commissaire de police, M. Dresch, elle a établi que les faits relevés avaient pour témoins, outre la police, deux officiers et un adjudant. Il dit que l'enquête n'a pas été dictée par des raisons politiques, mais que cependant le président du conseil, après le récit fait à la tribune par M. Baudin, a voulu en avoir le cœur net, et a interrogé lui-même les témoins.

Enfin, il assure que cette enquête a porté sur les faits qui se sont passés au poste.

On entend ensuite le procureur général.

Le procureur général dit que le parquet n'a pas suivi la procédure de flagrant délit, parce que M. Baudin avait été mis en liberté par le commissaire de police. Le flagrant délit ne se continuait pas, d'après la loi.

Le procureur de la République d'autre part, n'a reçu les procès-verbaux que le 5 et à ce dernier point de vue encore on n'était pas dans les conditions du flagrant délit

BOURSE DE PARIS DU 18 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cours de clôt
97 21	3 0/0	...	...	97 15	97 20	
...	4 1/2 0/0	...	...	...	...	
92 05	Italien	...	...	92 05	91 95	
3935	Banq. de France	...	...	...	2935	
168	B. d'Escompte	...	...	171	162	
651	Banq. de Paris	...	...	...	647	
956	Crédit Foncier	...	...	960	955	
757	Créd. Lyonnais	...	...	757	757	
135	Crédit Mobilier	...	...	...	132	
1510	Lyon	...	...	...	1507	
1887	Nord	...	...	...	1887	
...	Panama	...	...	...	...	
2699	Suez	...	...	2697	2697	
1375	Gaz	...	...	...	1372	
613	Autrichiens	...	...	351	628	
230	Lombards	...	...	227	225	
158	Nord Espagne	...	...	...	153	
187	Saragosse	...	...	...	183	
661	Méridionaux	...	...	661	651	
...	Métaux	...	...	...	5 23	
501 23	Egypte	...	...	...	500	
95 1/4	Hongrois	...	...	95 1/4	95 1/4	
21 82	Turc	...	...	21 90	21 80	
590 62	Banq. Ottomane	...	...	588	589 06	
65 3/16	Extérieure	...	...	65 1/8	65	
384 37	Rio-Tinto	...	...	384 37	382 50	
117 50	Tharsis	...	...	117 50	...	
22 7/16	Portugais	...	...	22 7/16	22 1/16	
...	Consolidés	...	...	...	...	
...	Russe 1889	...	...	...	...	
98 40	Russe consolidé	...	...	...	98 40	
...	Russe nouveau	...	...	...	78 45	
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	
450	Dynamite	...	...	450	447	
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	
122 50	Alpines	...	...	124 06	122 50	
411	Câbles	...	...	414	411	
67 45	Russe Orient	...	...	67 25	67 50	
...	Priorités	...	...	...	...	
82	Mobilier espag.	...	...	...	82	
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	
...	Générale	...	...	...	...	
...	Est	...	...	...	...	
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	
...	Midi	...	...	...	...	
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	
...	Orléans	...	...	...	...	
...	Ouest	...	...	...	...	
...	Anglais	...	...	...	...	
...	Autriche or	...	...	...	...	
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	
...	Lille 1860	...	...	...	...	
...	Lille 1868	...	...	...	...	
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	
...	Téléphone	...	...	...	...	
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	
...	Cacérès	...	...	...	...	
...	Asturies	...	...	...	...	
...	Foncières 1885	...	...	...	...	
...	Rente Foncière	...	...	...	...	
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	
...	Réthune	...	...	...	...	
...	Picardie	...	...	...	...	
...	Nord-Est	...	...	...	...	
...	Ouest (act.)	...	...	...	...	
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	
...	Fives-L. 3e (obl.)	...	...	...	...	

(*Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue*).

BOURSE DE LILLE DU 18 MAI

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	115	Tramw. Nord.	...	432 50
» 63, r. 100	...	138 75	Union lin. N.	...	165
» 68, r. 500	...	580	Gaz de Wazem	...	515
» 77, r. 500	503	503	Ch. d. fer Econ.	...	508 75
» 84, r. 400	...	402 50	Denain Anzin.	520	530
» 84, 1/4	...	405	Tréllerie	...	507 50
» 87, r. 400	...	402 50	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	...	505 25	Aniche, 12e	...	10950
Roub.-Tourc.	...	48	Anzin, 100e d.	4450	4450
Amiens	...	120	Blanzy	...	1780
Dép. du Nord	108	107 75	Bruay	...	13000
Tourcoing 1878	...	510	Bully-Gren., 6e	2982 50	2975
Armentiér. 86	...	310	Campagnac	...	700
Douai, libérée	...	501	Carvin	...	1300
» non lib.	...	501	Courrières, 10e	4292 50	4315
Verley, Decr.	...	1230	Crespin	...	180
Ce Plat. et Cie	...	376	Douchy	...	3460
Crédit d. Nord	...	185	Dourges	...	7800
H. Devilder	...	1100	Drocourt, 1er s.	...	4700
Banq. Rés. Nord	...	500	Escarpelle	2300	2300
Cie Esc. Roub.	...	...	Epinac	640	510
Gaz de Wazem	...	512 75	Ferfay	...	425
Le Nord, ass.	...	2800	Fléchinelle c. 5	...	375
Union g. Nord	...	450	Fléchinelle	...	500
St-Sauv. Arras	...	140	Lens	...	27600
Un. lin. Nord	...	140	Liévin	...	9997 50
Constr. Anzin	...	...	Marles 30 0/0	...	13900
Ciments franç	...	270	Marles 70 0/0	...	15550
Estrée-Blanch	...	280	Meurchin	...	4700
Tramw. Nord	...	40	Ostricourt	545	510
L. Allart, t. p.	...	400	Sincey-le-R.	...	3 75
Id. 375 p.	...	...	Thivencelles	...	190
Chem Econom	...	472 50	Vicoigne et N.	...	18300
Delgutte et Cie	485	485	OBLIGATIONS		
Ce Liquid. R.-T.	...	...	Bethune 1877	...	430
Eaux Dunkerq	...	485	Blanzy 1876	...	525 50
Tréllerie	...	1040	Drocourt 1886	...	540
Biache-St-V.	...	2500	Fléchinelle 67	...	250
Denain Anzin.	...	500	Marles 1886	...	510 60
Usin Vilerupt	...	450	Liévin 1886	...	506

Marchés de Lille du 18 mai 1893

SUCRES. — Raffinés n° 4, cote officielle, 125 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 47 75 à 47 75; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 47 .. à ... ..; demandé ... . à ... ..

Cours de clôture au comptant du 18 mai

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
97 17 1/2	3 0/0	97 15 ./.
... ./.	3 0/0 1891	... ./.
97 25 ./.	3 0/0 amortissable	97 40 ./.
105 97 1/2	4 1/2 0/0 1883	105 90 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPECIAL)

Un krach financier

Paris, 18 mai. — Le bruit a couru hier soir avec persistance que M. Bernard Gresser, l'un des administrateurs du « Comptoir des fonds nationaux », s'était suicidé.

La crise ouvrière à Amiens

Amiens, 18 mai. — M. Frédéric Petit, sénateur, maire d'Amiens, ayant refusé la création d'une Bourse du travail, nous sommes peut-être à la veille d'une nouvelle grève générale que provoqueraient différents syndicats ouvriers pour obtenir cette Bourse.

Six jeunes filles enlevées

Paris, 18 mai. — Nous avons entretenu tout dernièrement nos lecteurs d'une affaire de détournement de mineures dans laquelle sont inculpés un sieur Jean-Baptiste Boisselot, ingénieur, 35, boulevard Chauvelot, et un agent d'affaires nommé Abel Legris.

Ces derniers ayant appris les recherches dont ils étaient l'objet, sont venus se constituer prisonniers au commissariat de M. Péchard.

Les six jeunes filles qui toutes habitaient le quartier de Vaugirard, sont rentrées hier dans leurs familles après avoir séjourné successivement dans un hôtel du boulevard Arago, à Etampes, à Arpajon et enfin à Juvisy.

C'est dans cette dernière localité que la femme Boisselot — étrange épouse — s'est rendue pour avertir les pachas en voyage, que la police était à leurs trousses.

L'ingénieur n'en était pas, paraît-il, à sa première aventure de ce genre, car en 1889, il avait emmené à Buenos-Ayres, lui faisant déserter le domicile conjugal, une jeune femme nommée L... qui quitta la France en compagnie de son enfant.

Boisselot revint seul d'Amérique. Mme L... et aussi le mari de cette dernière, qui était parti plus tard